

Nombre de membres	16
Membres ayant répondu	10
Votants	10
Exprimés	10
Oui	10
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20230208-DEL-2023-04-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 8 février, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 1^{er} février 2023

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Estelle DELMOND - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Michel THEYS - Guy TOUZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2023-04

OBJET : APPEL À MANIFESTATION D'INTERÊT « VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLE »

Monsieur le Président rappelle que la plupart des communes du territoire de Monts et Barrages sont signataires de la « Charte Zéro Pesticide » pour l'entretien des espaces communaux et ont pu bénéficier d'un accompagnement de leurs changements de pratiques par l'association Limousin Nature Environnement et la FREDON Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, elles ont adopté une gestion différenciée des espaces, ont investi dans du matériel adapté et même végétalisé, pour certaines d'entre elles, des espaces complexes tels que les cimetières.

Cela a pu les amener à se questionner plus largement sur l'aménagement des espaces publics et notamment sur l'opportunité de « végétaliser » ou même « renaturer » certains espaces.

Dans la continuité des actions menées sur le précédent programme européen LEADER, le PETR propose d'accompagner les communes qui souhaiteraient engager une réflexion sur un espace particulier, celui des cours d'école.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé de lancer un appel à manifestation d'intérêt « Végétalisation des cours d'école », en partenariat avec le CAUE de la Haute-Vienne avec pour objectifs de :

- repérer les communes qui souhaitent engager une réflexion sur la végétalisation des cours d'école
- mesurer leurs attentes afin de leur proposer un accompagnement adapté.

Les communes qui répondront à cet AMI, devront au préalable informer l'équipe enseignante de la démarche.

Son contenu est le suivant :

- Stade de la réflexion de la commune sur des aménagements possibles de la cour d'école
- Qui participe à cette réflexion (élus, équipes enseignantes, etc.)
- Quel est le calendrier envisagé
- Quelles sont les attentes de la commune en matière (accompagnement technique et/ou financier)

L'intérêt de cet AMI « Végétalisation des cours d'école » est d'avoir une approche collective de ces problématiques communales, de mutualiser les moyens à mettre en œuvre tout en apportant des réponses au cas par cas.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- lancement de l'AMI auprès des maires et élus référents aux affaires scolaires et envoi pour information aux écoles fin février 2023
- date limite de réponse : fin mars 2023
- premières actions collectives et définition d'un programme d'actions pour chaque projet courant avril/mai 2023

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le contenu de l'AMI « Végétalisation des cours d'école » et décident de le lancer auprès des communes concernées selon le calendrier proposé.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**

